La priorité 5 du FEDER 2021-2027 : un fonds européen mobilisable sur le territoire via le CTO

Le tableau ci-après synthétise les types d'actions, montants d'investissement indiqués et éléments pour mobiliser ce fonds FEDER via le PETR, une fois sélectionné.

VOLET URBAIN	VOLET RURAL
1.Améliorer le cadre de vie des habitants <u>en zone</u>	1.Améliorer l'accès aux services sociaux, d'éducation et
<u>défavorisée</u>	de proximité de base
Actions dédiées aux habitants de QPV (Quartiers prioritaires de	
la ville = 2 secteurs à Moissac)	
Assiette éligible : 200 000 €	Assiette éligible : 150 000 €
2.Lutter contre la désertification médicale <u>dans les zones</u>	2.Lutter contre la désertification médicale dans les zones
<u>urbaines défavorisées</u>	rurales
Assiette éligible : 200 000 €	Assiette éligible : 150 000 €
3. Développer le logement à destination des populations fragiles et marginalisées	
Assiette éligible : 200 000 €	Assiette éligible : 150 000 €
4.Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous	
Actions prioritairement situées dans les destinations touristiques structurées autour d'un patrimoine naturel et culturel	
exceptionnel (notamment Grand Site Occitanie, réserves naturelles, pôles de pleine nature, villes)	
Assiette éligible : 500 000 € et 400 000 € (pour les espaces d'accueil touristiques)	Assiette éligible : 200 000 € et 300 000 € (pour les mobilités cyclables, mobilités douces)
5. Moderniser et créer des centres de formation dédiés aux apprentis, aux formations paramédicales et/ou en travail	
social et d'éducation supérieure Assiette éligible : 300 000 €	
- Bénéficiaires : porteurs publics, associations, autres porteurs privés (uniquement pour opérations de tourisme social et solidaire)	
- 20% d'autofinancement du porteur de projet (pas de nécessité d'un autre cofinancement public)	

- 20% d'autofinancement du porteur de projet (pas de nécessité d'un autre cofinancement public)
- Instruction dossier par service FEDER de la Région
- Taux d'intervention ajusté selon nature projet, critère d'équilibre territorial et enveloppe disponible Au maximum 60%